

peine d'excommunication, d'exposer le corps à la vénération publique, ni de le changer de lieu où il venait d'être replacé dans la sacristie. Il permit toutefois de recevoir les offrandes que les fidèles pourraient faire au nom de la pieuse Germaine jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur de manifester plus clairement sa volonté à cet égard, ainsi que la sainteté de sa servante, et que l'Eglise, sans les ordres de laquelle on ne peut rendre de tels honneurs, en eût ordonné autrement.

(A continuer.)

ANNONCE.

UN de nos agents de Montréal, M. Pierre Picard, a en main un riche assortiment d'ornements d'église, de tableaux, de livres d'écoles, etc. Tous ces objets sont livrés à des prix excessivement réduits, et tous ceux qui se rendent à Montréal, devraient visiter son établissement de la rue St. Antoine, près de l'Evêché.

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

16 Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.